

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 25 septembre 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membre excusé représenté : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme GINDRE (représentée par M. JASPART), Mme OBRIOT (représentée par M. JORROT).

Membre excusé : (1) Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 21 septembre 2015

Délibération n° : 42-2015

Objet : Centre social Balzac – Programme Activ'Santé – convention avec l'APSALC

L'Association Profession Sport Animation Loisirs Culture (APSALC) propose de mettre en place pour la seconde année consécutive au centre social Balzac le programme Activ'Santé.

Activ'Santé est un dispositif de prévention et de lutte contre la sédentarité grâce à la pratique d'activités physiques adaptées à l'état de santé de chacun. Destiné prioritairement aux adultes âgés ou fragiles (diabétiques notamment), ce dispositif régional est coordonné par le médecin conseiller de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Un bilan de santé individuel réalisé par le Centre d'Examens de Santé sera le préalable à la participation des personnes.

Le programme se déroulera ensuite à raison d'une séance d'1 h 30 par semaine, hors vacances scolaires sous la forme de cycles d'activités variées : marche nordique, jeux de balles, gym douce, ateliers équilibre, jeux de raquettes... En fin de chaque cycle, des sorties conviviales seront organisées avec les participants. Ces rencontres seront l'occasion de parler, d'échanger, d'écouter, de créer du lien social et de la convivialité entre les participants. De surcroît, des séances sur des thématiques de santé seront programmées au cours de l'année.

Ce dispositif s'adresse à un public sédentaire, fragile ou précaire. La conseillère ESF du centre social Balzac aura, quant à elle, pour mission d'orienter les publics correspondant aux critères définis en lien avec les professionnels des structures sociales du quartier.

L'encadrement sera assuré par un intervenant sportif, spécialement formé à l'animation de ce type d'atelier, salarié de l'APSALC.

Le programme, pour l'année 2015-2016, comportera 27 séances d'1 h 30 + 1 séance de bilan de santé et des sorties conviviales pour un coût total de 1 990,00 € qui seront facturés au centre social Balzac.

Il est proposé de fixer le tarif à 30 € pour l'année scolaire pour les usagers de ce programme, fractionnable en 3 tranches de 10 €, ce qui représentera une participation financière d'environ 1,10 € la séance. Sachant que des personnes sont susceptibles d'intégrer le dispositif en cours d'année, il leur sera proposé un tarif équivalent au nombre de séances restantes pour l'année scolaire en cours, multiplié par 1,10 €.

Sur cette base, et à raison de 15 participants en moyenne par séance, la charge nette du CCAS pourra s'établir aux environs de 1 540 €.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le tarif de 30 € pour l'année scolaire, fractionnable selon le nombre de séances restant à réaliser pour les personnes intégrant le programme en cours d'année ;
- approuvent la convention de partenariat, jointe à la présente délibération ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer cette convention et toutes les conventions relatives à cette action y compris celles de renouvellement.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

DISH : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,



Fabrice CHATEL

PUBLIÉ LE 26 SEP. 2015

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

- 7 OCT. 2015

